

21 Instaurer des relations durables, performantes et de proximité avec ses fournisseurs

Définition

L'entente avec les sous-traitants et les fournisseurs est primordiale dans le cadre de votre démarche de développement durable. Une véritable confiance doit s'instaurer. Une entreprise qui s'affiche pionnière et responsable vis-à-vis de ses clients doit traduire cette responsabilité dans ses relations commerciales avec ses fournisseurs.

Objectifs

- Inciter ses fournisseurs et sous-traitants à adhérer à Charte 21.
- Inclure des critères environnementaux et sociétaux dans les cahiers des charges.
- En associant les fournisseurs, renforcer l'offre de produits et services responsables.

Pistes d'action

- Commerçants: renforcer votre offre de produits équitables, produits éco labellisés, produits durables plutôt que jetables.
- Demander à vos fournisseurs de limiter au maximum les emballages, de faire évoluer leurs gammes en intégrant des offres de produits responsables.

Curseurs de performance

> Pourcentage de produits « labellisés » (écologiques, équitables...) dans le total vendu.

